Association Ecole du Chat Boulonnais
28, rue de la Marne
62360 Condette

ABANDON DE FRAIS 2020

	Pour toute demande de remboursement, merci d'utiliser le formulaire "Remboursement de frais"
Nom	
Prénom	
Adresse Complète	
Email	

TRANSPORTS

DATE	MOTIF DES FRAIS	VEHICULE PERSONNEL (1) Nbre Kms	MONTANT AU KM	SOUS TOTAL
2020	Véhicule personnel (selon détails ci joints, en page 2)			

(1) A concurrence d'un billet SNCF 2ème classe, selon le barême en vigueur : **0,30 €** par km justifié, incluant essence, entretien,assurance, réparations… , c'est-à-dire *"forfait de remboursement kilométrique pour usage du véhicule personnel"*

Montant de 0,319 € par km en 2019, en cas d'abandon des frais en don (voir ci dessous) - Art 200 CGI

SOUS TOTAL (1)

AUTRES FRAIS REMBOURSABLES (Affranchissement, fournitures, nourritures, etc…)			TOTAUX
Date	Fournisseurs	Détails	

SOUS TOTAL (2)

TOTAL GENERAL

ABANDON DE VOS FRAIS SOUS FORME DE DON A L'ASSOCIATION

Vous renoncez au remboursement de vos frais ci-dessus en écrivant manuellement : "Je soussigné (Nom, prénom) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus, et les laisser à l'association AECB en tant que Don". Puis Dater et Signer

L'Association Ecole du chat Boulonnais établira un reçu fiscal, au nom du bénévole, qui le joindra à sa déclaration d'impôt sur le revenu. En 2020 : 66% des remboursements de frais déductibles dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Date	Visa de l'intéressé	Visa Présidente de l'association

DETAIL DES KILOMETRES POUR LES DEPLACEMENTS EFFECTUES EN VEHICULE PERSONNEL

DATE	DEPLACEMENTS/MISSION	Total Kms
	Total des Kms	

Valorisé à 0,319 € par Km (abandon note de frais en don)

DATE :	L' intéressé (e) :
	(signature obligatoire)

Visa Présidente de l'association,